

MAIRIE DE PLEUDANIEL**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - 22740 -**

☎ 02 96 22 19 60

☎ 02 96 22 19 61

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**DATE DE
CONVOCATION**

Le 05 octobre 2026

Nombre de conseillers

En exercice: 15

Présents: 14

Votants: 15

L'an deux mil vingt-six le 12 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUDANIEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ROGARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes GIRAUD Claude, HAMON Anne, M. GUYOMARD Eugène, Adjoints, Mme Laurence ANDRÉ, Mr Éric LE TOUSET, Conseillers délégués, Mmes FERNANDES Émilie, BEAUVERGER Christelle, LEC'HVIEN Brigitte, POCHAT Isabelle, M. LOISY Yann, COLLIN Thierry, HENRY Romain, Régis NICOLAS.

ABSENTS:

ABSENTS EXCUSES: M. LE BRIAND Alain (Procuration à Mme BEAUVERGER Christelle)

SECRÉTAIRE: Monsieur Eric LE TOUSET a été nommé secrétaire de séance

Assistait également : Colette MEUBRY, Secrétaire générale

2026-042 : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire explique que suite aux élections municipales, qu'à défaut de désignation d'un adjoint au Maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile (Article D.731614 du code de la sécurité intérieure), le correspondant incendie secours est désigné par le Maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Ce correspondant peut sous l'autorité du Maire :

- 🏠 « Participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant de la commune;
- 🏠 Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde;
- 🏠 Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive;
- 🏠 Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune »

Ce correspondant doit informer périodiquement le conseil municipal de ses actions.

Monsieur le Maire propose Monsieur Romain HENRY

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité la nomination **du correspondant susnommé.**

Le secrétaire de séance,
Eric LE TOUSET



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier ROGARD

